

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 26 mars 2024

PROCES VERBAL

Mme le Maire

Chers collègues bonsoir.
Je vous propose de commencer. Nous allons procéder à l'appel des présents.

Mme Florence LABOUREE

Etaient présents :

M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Marie-Pierre, M. ARGAUT Jean-Pierre, Mme ROTH Michèle, M. MAITROT André, Maires-Adjoints, MM. BALLAND Alain, TRIAULAIRE Jean-Pierre, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes KUROWSKI Myriam, BERLOT Catherine, RICCARDI Véronique, JOSSO Gorete, MM. GOUJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mmes QUINTART Sylvie, DEMIR Selda, DURUPT Sandra, MM. GROSJEAN Sébastien, Mme PAGLIA Olympe, M. CORNEVIN Jean-Pierre, Mmes ROGE Patricia, GARET Sylvie et M. BALLANFAT Florent formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

M. BOSSAERT Renaud
mandataire Mme LEDOUBLE Catherine

Mme ERCAN Meryam
mandataire Mme LEROY Marie-Pierre

M. LAROCHE Sébastien
mandataire M. CORNEVIN Jean-Pierre

Mme LANOUX Claudie
mandataire Mme QUINTART

Mme EDESA Stéphanie
mandataire Mme DURUPT Sandra

M. NOEL Cédric
mandataire M. LIMA Emmanuel

Mme le Maire

Merci beaucoup.

Je vous propose maintenant de désigner une secrétaire de séance. Je vous propose Mme Olympe PAGLIA.
Y a-t-il des oppositions ?
Je vous remercie.

Nous allons adopter le procès-verbal du Conseil municipal du 30 janvier 2024. Avez-vous des questions ou des remarques sur ce PV ? Je vous remercie.

Je vais vous demander de présenter 2 rapports sur table. Le premier concerne l'installation d'une nouvelle conseillère municipale et la modification de la composition des commissions permanentes et autres organismes, et le suivant concerne l'élaboration et la signature du contrat de ville – engagement quartiers 2030. Êtes-vous d'accord pour que l'on ajoute ces 2 rapports à l'ordre du jour ? Je vous remercie.

Avant de commencer, je voudrais vous donner la date du prochain Conseil municipal, il se tiendra le 16 avril 2024.

Nous allons maintenant passer à l'ordre du jour.

**INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE
MUNICIPALE – MODIFICATION DE LA COMPOSITION
DES COMMISSIONS PERMANENTES ET AUTRES
ORGANISMES**

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Madame Sylvie GARET

Bonsoir à tous, je suis Sylvie GARET. J'habite dans la grande copropriété au rond-point de Saint-André. Je suis enseignante et je suis contente d'être parmi vous.

Madame le Maire

Merci beaucoup. Bienvenue parmi nous.

Vote : unanimité

**BUDGET PRIMITIF 2024 – FICHE DE CALCUL –
REPRISE ANTICIPÉE DU RESULTAT 2023**

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

**Vote : 28 voix pour
5 abstentions (Mmes ROGE et
GARET, MM BALLANFAT et CORNEVIN +
pouvoir de M. LAROCHE)**

**TAUX D'IMPOSITION 2024 – TAXES DIRECTES
LOCALES**

(Lecture du rapport par M. Farid RAHAMNIA)

Vote : unanimité

BUDGET PRIMITIF 2024

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Monsieur Florent BALLANFAT

Bonjour à toutes et à tous. Madame la Maire, vous évoquiez les dépenses liées au stade d'Echenilly en augmentation de plus de 10 %, soit un peu plus de 9 000 €, notamment en raison de la hausse des coûts d'électricité qui touche l'ensemble des services, tout comme les ménages d'ailleurs.

Nous ne pouvons que déplorer cet effet, qui est notamment lié au maintien de notre pays au sein du marché européen de l'énergie, de l'électricité. Néanmoins si ces hausses s'imposent à nous, il serait possible d'en réduire les effets, à notre avis, en mutualisant les dépenses liées à cet équipement qui nous semble être d'intérêt communautaire.

En effet, au-delà de la localisation du stade et des retombées en termes d'image pour notre ville, la qualité de cet équipement et l'activité en plein développement du club qui y réside, dont on peut saluer encore l'engagement des bénévoles qui y contribuent, rayonne au-delà de notre commune. Il nous apparaîtrait juste que Troyes Champagne Métropole participe

financièrement au maintien de cette infrastructure sportive unique au sein de l'agglomération.

Madame Sylvie GARET

Vous prévoyez un cinquième poste de policier municipal, quelles seront ses missions ? Notamment dans le cadre de l'amélioration de la police de proximité.

Madame Patricia ROGE

Sur les classes de neige, vous notez qu'il y a une forte demande des familles et des enseignants. En revanche, on remarque que 20 % des enfants ne partent toujours pas en 2023/2024 et on remarque surtout une forte augmentation sur l'école Maugout, où plus de trois enfants sur 10 ne partent pas.

Ça interpelle un peu puisque ce sont les publics des quartiers politique de la ville prioritaires et on avait déjà évoqué le sujet, mais quel travail est fait en amont avec les familles ? Et surtout ces familles, sachant que le CCAS prend en charge, si besoin, les problèmes financiers, c'est donc un autre problème. Sait-on ce que c'est ? Et comment fait-on ?

Au niveau des subventions, on a eu un échange en commission culture et on pense qu'il y a quand même un besoin de remise à plat, un besoin de dispatcher les associations par commission. On avait évoqué ce soir-là, la danse, qui était à la commission sport alors qu'à l'EMAL, il y a de la danse. Ce n'est pas très grave en soi, mais ça permet en commission d'avoir une vue globale de tout ce qu'il se fait.

On avait évoqué également de revoir les dossiers de subventions puisque ça serait intéressant de mettre en évidence dans ses dossiers, tout ce qui est de l'ordre de la valorisation financière de la ville. On parlait de danse, par exemple, le prêt de la salle, est-il valorisé ? Et ça serait quand même intéressant de savoir vraiment le montant de leur budget. Parallèlement, qu'ils valorisent aussi peut-être leur bénévolat pour savoir la vitalité de l'association. Ça c'est tout à fait faisable de valoriser un bénévolat sur une somme d'une quinzaine d'euros à l'heure.

Au niveau de l'investissement, on parle de l'accueil et de l'État-civil qui déménageraient et quitteraient, pour moi, la symbolique du bâtiment et je trouve ça dommage. J'entends la problématique de l'accessibilité, mais du coup

est ce que sur ce nouvel accueil/Etat-civil, on va bien penser à remettre la symbolique de ce qu'est une mairie sur les locaux ; drapeaux, devise etc. Cela fait toujours un peu bizarre de chasser les habitants du bâtiment municipal.

Ensuite, lorsque l'on regarde le budget du CCAS, la dépense prévue pour le remboursement des abonnements basiques scolaires de la TCAT est de 20 076 €. Si on divise cette somme par 84 €, qui est le coût de la carte basique scolaire, cela représente 238 abonnements.

Pour rappel, l'abonnement annuel permettant aux jeunes de se déplacer librement, donc hors temps scolaire aussi, est de 105 € pour les personnes non-imposables et de 210 € pour les personnes imposables. Or, si l'on estime qu'il y aura environ, admettons, 50 % de non-imposables et 50 % d'imposables, la somme à ajouter pour permettre la gratuité totale, vous voyez où je veux en venir, pour ces 238 bénéficiaires de la carte basique scolaire serait d'environ 14 000 €, soit 34 000 € au total à budgéter.

Bien sûr, on peut estimer qu'en cas de gratuité totale, il y aurait plus de demandes de jeunes et c'est tant mieux car cette gratuité des bus va dans le sens d'un avenir plus respirable qu'ils ne cessent de nous réclamer et avec raison.

Aujourd'hui plus que jamais, nous avons cette responsabilité de les écouter et ce budget, lorsque l'on voit ce que l'on vient de voir, nous l'avons largement je pense.

De plus, passer de la carte basique scolaire à l'accès au bus sur tous les temps permettrait certainement d'atteindre aussi un autre objectif sur lequel nous avons échangé précédemment, en identifiant des jeunes invisibles, si difficiles à rencontrer car souvent déscolarisés et ne fréquentant que trop rarement nos activités à destination de la jeunesse. Donc cette gratuité, nous y revenons, faisons d'une pierre deux coups : écologie / social. Et d'ailleurs en parlant de social, je vais revenir sur la commission qui me manque. Pourrions-nous prévoir une commission plénière pour aborder la politique sociale de la ville, le bilan de tout ce qui s'est fait entre autres la CTG ? On n'en a pas reparlé ainsi que les perspectives qui pourraient avoir lieu parce que nous avons aussi quelques idées à vous proposer.

Madame le Maire

Tout d'abord, Monsieur BALLANFAT, vous me parliez de la hausse du coût de l'énergie à

Echenilly. C'est en grande partie lié à l'éclairage du terrain, donc nous allons remplacer les luminaires par des leds sur le terrain, ce qui devrait diminuer la dépense. Pour ce qui est de faire financer l'équipement par Troyes Champagne Métropole, je crains que ce soit impossible mais, je peux redemander.

Ensuite, Madame GARET, vous m'avez parlé du cinquième poste de policier municipal que nous avons noté dans cette proposition de budget qui vous a été faite. Il s'agit essentiellement de pouvoir avoir 4 agents sur le terrain au quotidien. Car, compte tenu des congés, des heures de récupération, des formations, souvent sur 4 on en a que 3 qui sont présents. Or, les policiers ne peuvent sortir que par binôme donc quand on en a 3, cela veut dire qu'on en a soit un qui ne peut pas sortir sur le terrain, soit une équipe de trois.

Le fait d'avoir 2 équipes de 2 sur le terrain au quotidien, améliorerait la présence et bien évidemment la police de proximité. Il n'y a pas de mission particulière prévue avec le possible recrutement d'un cinquième agent.

Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN

Je pense que quand on parle de police de proximité, on a en tête le lien qu'on tisse avec la population. On peut difficilement envisager une police de proximité sans flottage, la marche à pied, le vélo, et c'est ce qu'il manque clairement dans notre police. Est-ce que dans ses missions futures, on ne pourrait pas envisager ça ?

Moi, je les vois passer régulièrement, on pourra parler de la vidéo verbalisation tout à l'heure, mais il y a un sentiment d'insécurité et le fait de voir de la police régulièrement y compris d'engager le dialogue avec la population, c'est quelque chose qui peut répondre à ce sentiment.

On ne s'est jamais opposé à la police de proximité à condition d'avoir des missions qui soient bien précisées et qui tissent du lien.

Madame le Maire

Ce que vous décrivez ça fait tout à fait partie de leurs missions et ils le font. Le problème, c'est ce que je vous disais, c'est qu'aujourd'hui, quand on a une seule équipe sur le terrain pour le périmètre de notre commune, c'est assez juste. Donc, le fait d'avoir 2 équipes en permanence permettrait d'augmenter la présence au quotidien sur le terrain, c'est le but recherché.

Après, les patrouilles à pied, j'y suis complètement favorable et les patrouilles à vélo également.

Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN

Je ne vais pas rebondir sur ce sujet, mais je voudrais revenir sur la question de Monsieur BALLANFAT, sur la dimension intercommunale du stade d'Echenilly. On l'avait déjà évoqué à moult reprises.

Au départ, on avait quand même un budget qui était relativement léger, mais il a quasiment triplé depuis le début.

Je pense vraiment que c'est une question qu'il faut se poser, parce qu'il y a cette dimension qui est réelle. On a toujours accompagné la construction du stade et notamment avec le club de rugby, qui a toute sa place, mais je pense vraiment qu'il faut au moins poser la question et pour le moins insister auprès de TCM pour qu'ils reprennent une partie de ce budget parce qu'il va être exponentiel et on va en reparler tous les ans, je pense.

Madame le Maire

Je pourrais reposer la question à Troyes Champagne Métropole, mais sans grand espoir de réussite.

Ils nous ont largement aidé sur le financement au moment de la construction de l'équipement après pour le fonctionnement, la règle n'est pas de participer au fonctionnement des structures.

Ensuite, Madame ROGE, vous m'avez parlé des classes de neige, avec l'important absentéisme enfin la non-adhésion d'un certain nombre de familles. C'est vrai que c'est un sujet récurrent. Nous avons interrogé l'ensemble des familles sur les raisons de la non-inscription de leur enfant et les raisons sont très diverses, elles ne sont pas financières comme vous l'avez souligné puisque le CCAS peut intervenir.

C'est plus, soit la crainte de laisser l'enfant partir seul, soit le trajet avec les accidents qui font peur. Ce sont plus des craintes qu'on n'arrive pas à lever.

Les enseignants y travaillent du mieux qu'ils peuvent, mais on a toujours un pourcentage qui nous échappe et je pense que les actualités qu'on peut voir régulièrement à la télé ne nous aident pas à améliorer ce pourcentage de participants.

On a déjà échangé avec l'éducation nationale et il est difficile de trouver des solutions.

Madame Patricia ROGE

Il y a peut-être quelque chose à réfléchir au niveau d'ateliers de parents, de choses à faire dès le début de l'année. Bien sûr, il y a les enseignants mais il y a aussi des travailleurs sociaux, des CESF qui sont excellentes au CCAS.

Je pense qu'on pourrait essayer de faire un travail en amont pour rassurer un maximum de personnes et peut-être détecter plus profondément dans des ateliers, la vraie crainte qu'il y a derrière parce que parfois la peur du trajet, c'est « une excuse » pour d'autres choses.

Madame le Maire

On travaille également en partenariat avec les éducateurs de prévention sur ce sujet-là. Mais c'est vrai qu'on a du mal, j'en conviens.

Ensuite, vous nous avez parlé des subventions avec le problème du rattachement de la danse au sport ou à la culture, ça c'est l'éternelle question. En fonction, des supports et des thématiques abordées c'est classé soit d'un côté, soit de l'autre.

On l'a vu aussi au moment du COVID puisqu'on avait un problème avec les équipements culturels et les équipements sportifs qui n'avaient pas la même réglementation. Donc officiellement la danse dépend du ministère des sports.

Cela étant, j'ai envie de vous dire qu'au sein de la commission qu'on voit la subvention de l'association de danse dans l'une ou l'autre des commissions, ça ne changera pas foncièrement les choses. Mais on la mettra dans la culture l'année prochaine.

Ensuite, concernant les dossiers de subventions, sont valorisés les aides en nature qu'on peut apporter ainsi que le bénévolat. Dans les dossiers de subventions c'est déjà le cas, ça figure dans les budgets en fait.

Madame Florence LABOUREE

Pour ce qui concerne la valorisation des aides en nature, la collectivité envoie tous les ans à l'ensemble des associations qu'elle a accompagné, subventionné ou non d'ailleurs, un récapitulatif des aides qui sont à valoriser dans

leur budget. Donc, c'est repris dans les budgets au moment des demandes de subvention.

Madame le Maire

Le transfert du service accueil/Etat-civil dans le bâtiment actuellement utilisé par les services techniques, vous l'aurez compris, c'est lié à l'accessibilité puisqu'on a un bâtiment qui est de plain-pied. Nous essaierons de faire au mieux côté signalétique et pavoisement pour que cet endroit soit bien identifié comme une mairie annexe on va dire.

Ensuite, vous m'avez parlé de l'action sociale, le débat sur le bus on l'a déjà eu à de multiples reprises, nous ne partageons pas tout à fait le même point de vue. En revanche, en ce qui concerne la commission plénière, pas de problème pour en programmer une pour discuter des sujets que vous avez évoqués. Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN

Je vais vous faire l'explication de vote. Comme nous l'avions dit lors du débat d'orientation budgétaire, nous n'avons pas la même lecture et vous venez de la confirmer.

Nous pensons toujours que vous faites preuve d'une prudence excessive et l'on peut ajouter, même sélective, qui nous fait passer à côté de projets innovants et qui surtout répondent aux projets à venir.

En 2021, c'était le COVID, en 2022 l'Ukraine. Cette année, c'est l'augmentation du coût de l'électricité et celle des aliments pour la restauration scolaire. Certes, ces éléments doivent être bien évidemment pris en compte, mais, parallèlement, je vous fais remarquer à nouveau que l'augmentation des bases d'imposition de ces dernières années est telle qu'elle compense très largement les augmentations que vous mettez en avant pour justifier ce que nous qualifions de prudence excessive.

Par exemple pour ce budget 2024, vous mettez en avant un surcoût de la facture d'électricité que vous estimez à 218 000 € par rapport au budget primitif de 2023. Or, rien que l'augmentation des bases de fiscalité de 2024 va apporter au budget de notre commune 320 000 € et si on prend en compte l'augmentation des bases depuis 2022, c'est 820 000 € de plus. Il y a donc vraiment du grain à moudre. Il y a plus d'un Maire qui

aimeraient être à votre place, tant mieux, mais, qu'est-ce qu'on fait de tout ça ?

Et cela d'autant plus que l'endettement de la commune est extrêmement faible. Comme vous l'avez rappelé, 79,80 € par habitant, c'est vraiment très peu.

Même avec l'emprunt de 2 millions que nous avons contracté pour la construction de la crèche, nous restons largement sous la moyenne des villes de la même strate.

Ce sont ces éléments d'analyse qui nous font regretter par exemple, l'occasion manquée des bus en accès libre, ça revient avec récurrence, mais c'est un fait pour les jeunes dryats y compris pendant les vacances scolaires.

Il y avait une attente puisque cette semi-gratuité qui, nous le répétons, est un point positif. Ça a intéressé, comme l'a rappelé Madame ROGÉ, 230 collégiens et lycéens dryat donc c'est qu'il y avait une attente. C'est autant de voyages individuels en voiture d'évités, c'est du pouvoir d'achat en plus pour les dryates et les dryats.

Le problème est que tout cela s'arrête lors des vacances scolaires, obligeant les jeunes, soit à reprendre un véhicule, soit à acheter des tickets. Cela sera tellement mieux d'aller jusqu'au bout de la démarche et de permettre l'accès libre à notre jeunesse, donc c'est une proposition que nous vous reformulons toujours. 16 000 € ou 14 000 €, ce n'est quand même pas le bout du monde au vu du budget. Ce budget de 2024, nous le permettrait et donc vous avez fait un autre choix, c'est regrettable.

D'autant que la filiosité que nous soulignons est à géométrie variable, vous êtes plus prompts à céder aux dépenses sécuritaires avec toujours plus de caméras et cette fois même de la vidéo verbalisation pour 129 000 €. Vous avez investi à peu près 500 000 € depuis 2015 à la louche.

On franchit donc un nouveau cap avec cette vidéo verbalisation que vous nous dites vouloir pour répondre à la demande des parents d'élèves.

Certes, nous sommes dans une société où le sentiment d'insécurité se développe, s'entretient même, pour être plus précis. A tel point, que ce sentiment d'insécurité si bien entretenu par certains partis politiques nous conduit à la peur de l'autre, à la méfiance systématique au risque d'en arriver au rejet de l'autre et une société basée sur le rejet n'est pas un projet de société acceptable.

Et face à cela, nous choisissons ceux qui tissent du lien : l'entraide et la solidarité.

C'est pourquoi, pour répondre aux demandes des parents d'élèves dans une période où les difficultés financières pour se chauffer et parfois même se nourrir s'accumulent, nous préférierions que vous entendiez plutôt la demande sociale et d'entraide, par exemple avec ces 129 000 €. Cette somme pourrait faire baisser la participation familiale à la restauration scolaire de près de 50 %.

Donc, là aussi, on pourrait écouter les parents d'élèves et faire ce choix. Ce n'est pas ce que vous faites et nous le regrettons. Nous avons d'autres idées de ce type, pas forcément sur le versant social, mais on met en avant le lien social que l'on pourrait développer avec les données économiques que vous nous avez avancées, qui permettrait de faire d'autres choix.

Voilà pourquoi, nous ne voterons pas ce budget.

Madame le Maire

Merci Monsieur CORNEVIN. Je vais juste apporter quelques petites précisions. Tout d'abord pour les 129 000 €, ce n'est pas le coût de la vidéo verbalisation. C'est le coût de l'installation des nouvelles caméras, mais toutes ne vont pas servir à faire de vidéo verbalisation. La vidéo verbalisation c'est un moyen d'utiliser une caméra, ça n'a pas forcément de coûts supplémentaires.

Ensuite, pour mémoire, les tarifs de la restauration n'ont pas été augmentés depuis 2018. Ils font partie des plus bas de l'agglomération. Je pense que sur ce point-là, nous n'avons pas à rougir particulièrement.

Nous avons mis en place un certain nombre d'activités complètement gratuites à destination de tout public, dans l'idée justement de pouvoir rendre accessible un certain nombre d'activités culturelles, sportives etc à toutes les familles quels que soient leurs revenus.

Je pense qu'au niveau de la municipalité nous avons une action sociale relativement soutenue même si je sais bien que la gratuité du bus sur le temps scolaire ne vous suffit pas pour les collégiens et les lycéens, elle a le mérite d'exister, vous l'avez salué. Ce n'est pas le cas non plus dans les autres communes de l'agglomération, donc, on a déjà quand même fait un effort conséquent sur le plan social et nous avons au quotidien nos conseillères en

Économie Sociale et Familiale qui travaillent au mieux pour accompagner les familles.

Nous avons également contribué à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les familles et pour les jeunes.

Très bien, je vous remercie pour les explications.

**Vote : 28 voix pour
5 voix contre (Mmes ROGE et
GARET, MM BALLANFAT et CORNEVIN +
pouvoir de M. LAROCHE)**

M57 FONGIBILITE DES CREDITS

(Lecture du rapport par M. Pascal GOUJARD)

Vote : unanimité

PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS AU 26/03/2024

(Lecture du rapport par M. Jean-Luc DRAGON)

Vote : unanimité

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

Monsieur Florent BALLANFAT

Juste une petite question, parce que je n'ai pas pu participer à la dernière commission. L'association sportive automobile, vu que c'est une première subvention, c'est une nouvelle association qui vient de se monter ? Que font-ils ?

Monsieur Emmanuel LIMA

C'est une association assez ancienne, mais qui est domiciliée maintenant à Saint-André et qui organise, vous connaissez peut-être, la course de côte de Montgueux. Ils organisent un certain nombre de courses comme ça, ils participent également à des tours de France de véhicules anciens.

Vote : unanimité

**+ non-participation des élus membres
des associations**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES
ASSOCIATIONS RECEVANT PLUS DE 23 000 € DE
SUBVENTION**

(Lecture du rapport par M. Farid RAHAMNIA)

**Vote : 31 voix pour
2 non-participations (MM LIMA et
BALLAND n'ont pas participé au vote en
raison de leur appartenance au FCMT)**

**CONVENTION TRIENNALES ENTRE LA VILLE DE
SAINT-ANDRE LES VERGERS ET LES ASSOCIATIONS
LOCALES - RENOUELEMENT**

(Lecture du rapport par M. Jean-Michel DUMONT)

Vote : unanimité

**SUBVENTION A VERSER AU FOOTBALL CLUB DE LA
METROPOLE TROYENNE ET AU RUGBY
CHAMPAGNE SAINT-ANDRE, POUR LEURS
PARTICIPATIONS AUX SECTIONS SPORTIVES
FOOTBALL ET RUGBY DU COLLEGE DE LA
VILLENEUVE**

(Lecture du rapport par Mme Catherine BERLOT)

**Vote : 31 voix pour
2 non-participations (MM LIMA et
BALLAND n'ont pas participé au vote en
raison de leur appartenance au FCMT)**

**SUBVENTION A VERSER AUX ASSOCIATIONS
DRYATES POUR L'ENCADREMENT D'ACTIVITES
SPORTIVES, REALISEES PENDANT LES VACANCES
D'HIVER 2024, AU CENTRE DE LOISIRS**

(Lecture du rapport par Mme Selda DEMIR)

Vote : unanimité

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION REGIES
SERVICES**

(Lecture du rapport par M. Sébastien GROSJEAN)

**Vote : 32 voix pour
1 non-participation (M. MAITROT n'a
pas participé au vote en raison de son
appartenance à l'association)**

REGLEMENT INTERIEUR DES TENNIS COUVERTS

(Lecture du rapport par M. Jean-Michel DUMONT)

Vote : unanimité

**EXTENSION DU RESEAU ENEDIS – 15 RUE DES
MARAICHERS – VERSEMENT D'UN FONDS DE
CONCOURS**

(Lecture du rapport par M. Myriam KUROWSKI)

Vote : unanimité

**ACQUISITION DES PARCELLES DE BOIS
CADASTREES EN SECTION BI N°430 ET N°431 –
LIEUDIT « LA FONTAINE SAINT MARTIN »**

(Lecture du rapport par M. Jean-Pierre TRIAULAIRE)

Vote : unanimité

**DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT –
LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE**

(Lecture du rapport par M. Pierre-Marie NEFFLIER)

Vote : unanimité

**AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE COMMUNAUTE
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

(Lecture du rapport par M. Pascal Goujard)

Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN

J'ai regardé la vidéo et j'ai lu aussi le pacte avec attention. J'ai relevé que pas une fois ne sont évoqués les conseillers communautaires, qui sont dans l'opposition de leur conseil municipal. Ils sont pour autant démocratiquement élus, ils l'ont été sur un projet différent de celui de la majorité municipale et de celle de TCM, pour autant leur projet a été soutenu par des citoyennes et citoyens de notre territoire. Être à l'écoute de toutes les habitantes et de tous les habitants, comme cela est mentionné dans ce pacte, c'est aussi être à l'écoute de tous les élus. J'estime que cela n'est pas le cas à Troyes Champagne Métropole.

Me concernant par exemple, je n'ai pas pris pour principe de me poser par posture politique. A Troyes Champagne Métropole, je porte un projet qui a obtenu près de 36 % des suffrages des électeurs dryats, il est dans bien des cas en contradiction avec les choix majoritaires de TCM, je respecte cela, c'est la démocratie, pour autant, je mets un point d'honneur à expliciter les raisons pour lesquelles je ne suis pas d'accord et j'avance des propositions crédibles certes, qui sont minoritaires à TCM, mais qui seraient majoritaires dans d'autres intercommunalités.

Je ne trouve donc pas très respectueux, et même ridicule de se faire renvoyer à des considérations politiciennes comme cela a déjà été le cas en séance publique par le Président de Troyes Champagne Métropole alors que je ne faisais que porter le projet qui a obtenu, je le répète, près de 36 % des faveurs des électeurs dryat.

Donc, dans ce pacte communautaire et s'il est pris un certain nombre d'engagements en direction des élus, ce qui est très bien, les élus d'opposition dans leur Conseil municipal qui expriment des divergences à Troyes Champagne Métropole doivent être également considérés et respectés pour ce qu'ils représentent. Ce n'est pas toujours le cas et ne pas le faire, c'est manquer de respect également aux électrices et aux électeurs qui nous ont fait confiance.

Je voulais le souligner. Je précise que ce n'est pas le cas ici, il y a toujours eu un souci de respect. On n'est pas d'accord mais on débat sur le fond, on apprécie les choses, il n'y a pas de souci. Mais ce n'est pas le cas à TCM, Madame

le Maire, donc je voulais le dire et je le dirai jeudi je pense.

Madame le Maire

Merci Monsieur CORNEVIN. Oui, c'est ce que j'allais vous suggérer de faire effectivement, c'était de faire cette remarque au Conseil communautaire cette semaine.

Vote : unanimité

**INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE
DONNEE A MME LE MAIRE PAR APPLICATION DE
L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

**ÉLABORATION ET SIGNATURE DU CONTRAT DE
VILLE « ENGAGEMENT QUARTIERS 2030 »**

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Madame Patricia ROGE

Juste une petite remarque, je viens de lire le rapport en diagonale. On parlait tout à l'heure des classes de neige, les enjeux de soutien à la parentalité. Là, c'est exactement le genre de chose qui est intéressante sur le quartier Maugout par rapport aux classes de neige et il y a peut-être des choses à construire dans ce sens, mais je n'ai pas eu le temps de tout regarder.

Madame le Maire

En fait, au 31 mars, on va valider un contrat-cadre, on va appeler ça comme ça, et ensuite les actions au sein de chaque commune seront à définir avant le 31 mai.

Madame Patricia ROGE

Et du coup, on travaillera ensemble sur ce genre de chose ? Ça peut aussi être le thème d'une commission.

Madame le Maire

On en reparlera en commission plénière si vous voulez. Il y a déjà un travail qui a été fait avec les habitants du quartier, qui ont été interrogés. Ça peut faire l'objet d'un sujet à aborder lors de la prochaine réunion tout à fait.

Vote : unanimité

Mme le Maire

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Merci à vous.
La séance est levée. Bonne soirée.

FIN DE LA SEANCE A 21H00

La Secrétaire de Séance,
Mme Olympe PAGLIA



Le Maire,



Catherine LEDOUBLE

